



Séance du Conseil communautaire du 24 juin 2019
- compte-rendu -

❖ 19 h 05 : Ouverture de la séance.

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-quatre juin, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Luxeuil se sont réunis à la salle des fêtes de Froideconche sur convocation adressée par le Président le dix-huit juin courant.

Etaient présents à l'ouverture de la séance :

Les délégués titulaires : Martine ANDING, Martine BAVARD, Jean-Sébastien BRESSON, Joël BRICE, Frédéric BURGHARD, *Michel CALLOCH, Christian CHAMAGNE, Roland CHAMAGNE, Joël DAVAL, Véronique DEVOILLE, André DIRAND, Marie-Claude DOILLON, Jérôme FAIVRE, Isabelle FORMET, Gilles FRANC, Sylvie GAVOILLE, Didier HUA, Bernard LEGRAND, Louis MARTHEY, Francis MATHIEU, Éric PETITJEAN, Gisèle PRUD'HOMME, Daniel TONNA.

*retard arrivée à 19h25, présent à compter du rapport 2019-085.

10 Pouvoirs : Christiane BEY à Francis MATHIEU, Jean-Pierre BEY à Didier HUA, Bernard GIRE à Isabelle FORMET, Béatrice LEPAGNEY à Martine BAVARD, Pascale MANGIN à Michel CALLOCH, Evelyne MOUGEL à Louis MARTHEY, Michel RAISON à Véronique DEVOILLE, Christelle POUTOT à Gilles FRANC, Catherine SALFRANC à Joël BRICE, Antoinette RICHARDOT à Christian CHAMAGNE.

4 Absent(s) ou excusé(s) : Josy BAUDIN, Isabelle HUTNYK, Stéphane KROEMER, Guy ROSE.

CALCUL DU QUORUM : 38 (37 élus +1) /2=19

(Pour rappel : n'entre pas dans le calcul du quorum le conseiller empêché donnant pouvoir à un présent pour voter en son nom).

Quorum → respecté non respecté / 22 présents jusqu'à l'arrivée de Michel CALLOCH, puis 23 présents ;

VOTANTS → 22 présents + 10 pouvoirs = 32 votants R 2019- 082 à R 2019-084

Puis 23 présents + 10 pouvoirs = 33 votants R 2019-085 à R 2019-098.

1/ Rapport 2019-082 : Désignation du secrétaire de séance (lecture Didier HUA, Président)

Christian CHAMAGNE s'est proposé en qualité de secrétaire de séance.

ADOPTÉ :

à l'unanimité
 à la majorité

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION (S) : 0

2/ Rapport 2019-083 : Approbation du compte rendu du 20.05.19 (lecture Didier HUA, Président)

ADOPTÉ :

à l'unanimité
 à la majorité

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION (S) : 0

3/ Rapport 2019-084 : Relevé des décisions du Président (lecture Daniel TONNA, Vice-Président)

ADOPTÉ :

à l'unanimité
 à la majorité

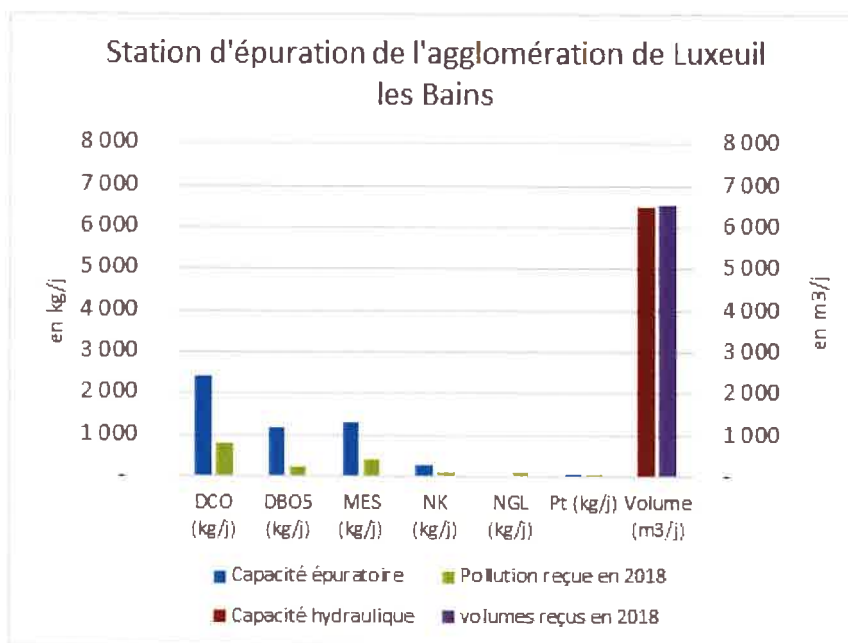
POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION (S) : 0

A la suite de ces rapports, et afin d'illustrer le rapport 2019-085, a eu lieu deux présentations, dont la lecture et l'argumentation ont été faites dans un premier temps par un intervenant de VÉOLIA et dans un second temps par un représentant du Cabinet BERT, avec pour chaque la projection de diaporamas relatifs au Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) d'assainissement collectif - exercice 2018 à voter.

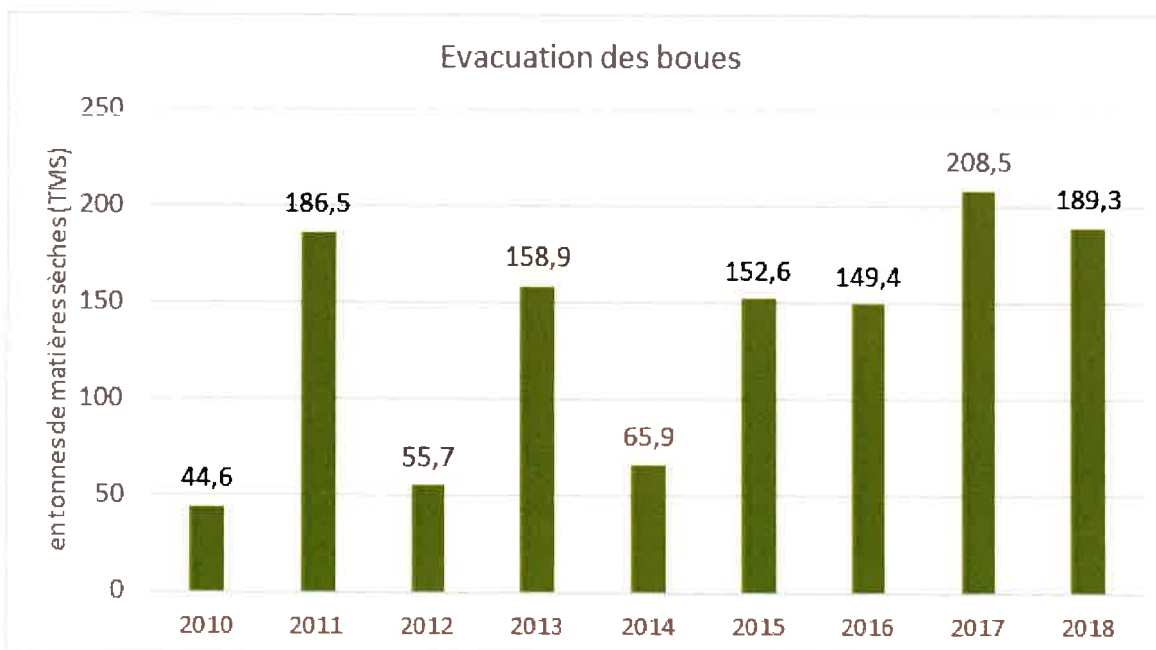
4/ Rapport 2019-085 : Approbation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services publics (RPQS) d'assainissement collectif et non collectif pour l'exercice 2018 (lecture Louis MARTHEY, conseiller communautaire)



En 2018, la pollution reçue est bien inférieure à la capacité épuratoire nominale de la station d'épuration. La charge hydraulique reçue est en légère diminution en 2018 (-5%).

Destination des boues : valorisation agricole et compostage.

Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation : 100 %.



Décomposition du prix de l'assainissement en euro au 1^{er} janvier

En euros par m ³ , pour une consommation annuelle de 120 m ³	Luxeuil les Bains			Froideconche			Saint Sauveur		
	2018	2019	Evolution	2018	2019	Evolution	2018	2019	Evolution
Part délégataire *	0,88	0,89	1%	0,69	0,70	1%	0,69	0,70	1%
Part communale	0,50	0,50	0%	1,28	1,28	0%	1,16	1,03	-11%
Part CCPLx	0,67	0,67	0%	0,67	0,67	0%	0,67	0,67	0%
Modernisation des réseaux	0,155	0,15	-3%	0,155	0,15	-3%	0,155	0,15	-3%
TVA (10%)	0,22	0,22	0%	0,14	0,14	100%	0,14	0,14	100%
Prix total de l'assainissement TTC	2,43	2,43	0%	2,93	2,93	0%	2,82	2,68	-2%

* Correspond à la part collecte + la part traitement.

Travaux engagés en 2018

Opérations – en €TTC	Montant	Subventions
Etude traitement et destination des boues STEU de Luxeuil	1 374	
Etude analyse des risques de défaillance de la STEU	9 000	
Etude diagnostic schéma directeur et zonage d'assainissement	7 794	
Prime épuration		25 334
Total Assainissement	18 168	25 334

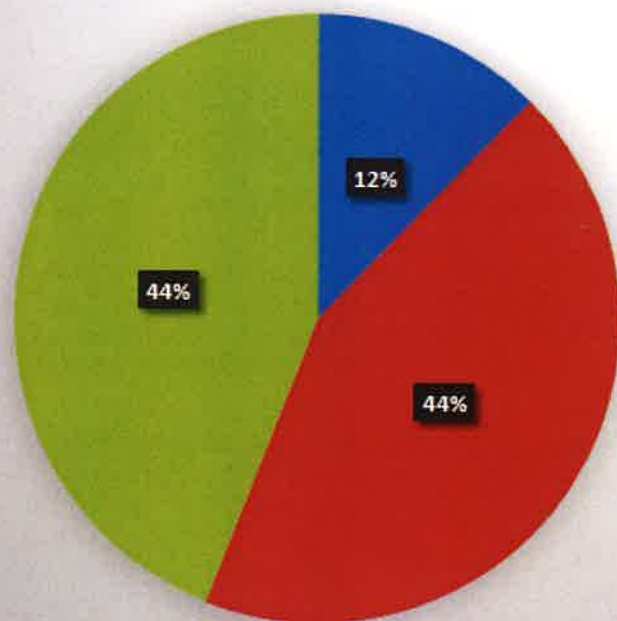
Travaux prévus

Le tableau ci-après présente les programmes pluriannuels de travaux adoptés par la CCPLx :
Sans objet

Projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité et les performances environnementales du service

En euros HT	Montant (en € HT)
Recherche RSDE en amont de la STEU par convention de mandat	15 579
Total travaux et études	15 579

Conformité des installations d'assainissement non collectif en 2018



- Dont installations conformes ou mises en conformité
- Dont installations non conformes ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement
- Dont installations jugées non conformes et présentant un risque avéré ou absence d'installation

ADOPTÉ :

- à l'unanimité
- à la majorité

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION (S) : 0

5/ Rapport 2019-086 : Transfert de compétence assainissement – Choix du mode de gestion (lecture Louis MARTHEY, conseiller communautaire)

La mise en œuvre d'un mode de gestion unique sur le territoire ne pourra intervenir qu'en 2023. Il revient désormais au conseil communautaire de se prononcer en faveur d'un scénario de gestion transitoire du service d'assainissement des communes actuellement en régie qui sera mis en place après le transfert de la compétence assainissement à la Communauté de communes du Pays de Luxeuil, soit du 1^{er} janvier 2020 au 2 février 2023.

ADOPTÉ :

- à l'unanimité
- à la majorité

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTION (S) : 6 (I.FORMET + I.FORMET au nom de B.GIRE, J.BRICE+ J.BRICE au nom de C.SALFRANC , J.S.BRESSON, A.DIRAND)

6/ Rapport 2019-087 : Transfert de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » à la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil (lecture Louis MARTHEY, conseiller communautaire)

La communauté de communes est compétente dans la gestion et l'entretien de la station d'épuration de l'agglomération de Luxeuil-les-Bains.

Conformément à l'article 64 de la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015, la Communauté de communes du Pays de Luxeuil sera donc compétente en matière d'« Assainissement » sur l'intégralité de son périmètre et ce à compter du 1^{er} janvier 2020.

La Communauté de communes du Pays de Luxeuil a, dans ce cadre, entamé une réflexion visant à anticiper les conséquences du transfert de ladite compétence et a ainsi lancé une étude sur le transfert des compétences eau potable et assainissement.

Il faut donc se prononcer sur le transfert, à titre facultatif, et approuver, le cas échéant, la modification statutaire en découlant.

Sylvie GAVOILLE absente au moment du vote

ADOPTÉ :

- à l'unanimité
 à la majorité

POUR : 22

CONTRE : 1 (J.S BRESSON)

ABSTENTION (S) : 9 (I.FORMET + I.FORMET au nom de B.GIRE, J.BRICE + J.BRICE au nom de C.SALFRANC, F.MATHIEU + F.MATHIEU au nom de C.BEY, J.DAVAL, R.CHAMAGNE, A.DIRAND)

7/ Rapport 2019-088 : Modification de la grille tarifaire et du règlement du SPED (lecture Daniel TONNA, Vice-Président)

Dans le cadre de la révision des tarifs des Ordures ménagères pour l'année 2019, il est proposé de revoir un cas particulier, pour lequel une tarification spéciale pourrait être adoptée en réponse au comportement d'usagers refusant d'adhérer au Service Public d'Elimination des Déchets (SPED).

L'application d'une amende forfaitaire comme indiqué dans le règlement du SPED n'est pas légale, dicit les services de la trésorerie. Afin d'appliquer un tarif incitant les usagers à respecter le règlement, il est proposé d'instaurer un tarif établi sur la base d'un bac bordeaux de 240 litres aux usagers récalcitrants et de modifier le règlement du SPED.

ADOPTÉ :

- à l'unanimité
 à la majorité

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION (S) : 0

8/ Rapport 2019-089 : Projet de la structure multi-accueil : mission de maîtrise d'œuvre (lecture Martine ANDING, Vice-Présidente)

La Communauté de communes du Pays de Luxeuil a décidé la création d'une structure multiaccueil unique sur son territoire.

Cette nouvelle crèche, d'une superficie de 430 m² serait réalisée sur le site du Pôle Famille dans le quartier du Messier de Luxeuil-les-Bains et réunirait en un même lieu les accueils existants de la Mominette et de la Poussinière.

Les subventions du Conseil Régional afférentes au projet à ce projet imposent à la collectivité de réaliser le projet d'ici fin 2020.

ADOPTÉ :

- à l'unanimité
 à la majorité

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION (S) : 0

9/ Rapport 2019-090 : Budget assainissement – Décision modificative n°1 - RSDE (lecture Daniel TONNA, Vice-Président)

SECTION D'EXPLOITATION

Chap.	Article	Intitulé	BP 2019	DM n°1	TOTAL BP
Chap 011	617	Etudes et recherches	33 087,27 €	19 000,00 €	52 087,27 €
Chap 74	747	Subventions et participations des collectivités territoriales	20 000,00 €	19 000,00 €	39 000,00 €

Après intégration de cette décision modificative, l'équilibre du budget se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	333 000,00 € €	857 000,00 €
Investissement	228 300,00 €	228 300,00 €
Budget Total	561 300,00 €	1 085 300,00 €

ADOPTÉ :

- à l'unanimité
 à la majorité

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION (S) : 0

10/ Rapport 2019-091 : Calendrier d'ouverture des services enfance jeunesse 2019-2020 (lecture Jérôme FAIVRE, Vice-Président)

Ouverture année scolaire 2019-2020		0-3 ans		3-12 ans			
		La Poussinière	La Mominette	Accueil périscolaire		Accueil extrascolaire	
				Urbain	Périurbain	Urbain	Périurbain
Période scolaire du 2 septembre au 18 octobre		Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert
Vacances de Toussaint Fin des cours : samedi 19 octobre 2019 Reprise des cours : lundi 4 novembre 2019	Du 21 au 25 octobre		Ouvert			Ouvert	
	Du 27 au 31 octobre	Ouvert					Ouvert
Période scolaire du 4 novembre au 20 décembre		Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert
Vacances de Noël Fin des cours : samedi 21 décembre 2019 Reprise des cours : lundi 6 janvier 2020	Du 23 au 27 décembre		Ouvert			Ouvert	
	Du 30 décembre au 3 janvier	Ouvert					Ouvert
Période scolaire du 7 janvier au 21 février		Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert
Vacances de février Fin des cours : samedi 22 février 2020 Reprise des cours : lundi 9 mars 2020	Du 24 au 28 février		Ouvert			Ouvert	
	Du 2 au 6 mars	Ouvert					Ouvert
Période scolaire du 8 mars au 17 avril		Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert
Vacances de printemps Fin des cours : samedi 18 avril 2020 Reprise des cours : lundi 4 mai 2020	Du 20 avril au 24 avril		Ouvert			Ouvert	
	Du 27 au 30 avril	Ouvert					Ouvert
Période scolaire du 4 mai au 3 juillet		Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert
Vacances d'été Fin des cours : samedi 4 juillet 2020	Du 6 au 31 juillet		Ouvert			Ouvert	
	Du 3 août au 31 août	Ouvert					Ouvert

Le bulletin officiel arrêtant le calendrier scolaire des années 2019-2020 fait apparaître une journée vaquée le vendredi 22 mai 2020, l'activité périscolaire sera calquée sur le calendrier scolaire, sans ouverture d'un accueil supplémentaire, il en serait de même dans le cas d'autres modifications du calendrier scolaire.

ADOPTÉ :

- à l'unanimité
 à la majorité

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION (S) : 0

11/ Rapport 2019-092 : Politique tarifaire des accueils de loisirs : tarifs à compter du 1^{er}/09/19 (lecture Jérôme FAIVRE, Vice-Président)

o **PÉRISCOLAIRE**

➤ **Lundi/mardi/ jeudi/ vendredi en période scolaire**

	QF de 0€ à 510€		QF de 510.01€ à 680€		QF de 680.01€ à 1000€		QF de 1001.01€ à 1500€		QF de plus de 1500.01€	
	CCPLx	HCCPLx	CCPLx	HCCPLx	CCPLx	HCCPLx	CCPLx	HCCPLx	CCPLx	HCCPLx
Base horaire	1,10 €	1,32 €	1,11 €	1,33 €	1,12 €	1,35 €	1,13 €	1,36 €	1,14 €	1,37 €
Prestation : Repas	2,58 €	3,10 €	2,82 €	3,38 €	3,06 €	3,67 €	3,14 €	3,77 €	3,22 €	3,87 €

- EXTRASCOLAIRE
 - Mercredis et vacances scolaires

	QF de 0€ à 510€		QF de 510.01€ à 680€		QF de 680.01€ à 1000€		QF de 1001.01€ à 1500€		QF de plus de 1500.01€	
	CCPLx	HCCPLx	CCPLx	HCCPLx	CCPLx	HCCPLx	CCPLx	HCCPLx	CCPLx	HCCPLx
Base horaire	1,06 €	1,27 €	1,07 €	1,28 €	1,08 €	1,30 €	1,09 €	1,31 €	1,10 €	1,32 €
Prestation : Repas	2,58 €	3,10 €	2,82 €	3,38 €	3,06 €	3,67 €	3,14 €	3,77 €	3,22 €	3,87 €
Prestation : Goûter	0,28 €	0,33 €	0,29 €	0,35 €	0,30 €	0,36 €	0,31 €	0,37 €	0,32 €	0,38 €

ADOPTÉ :

- à l'unanimité
 à la majorité

POUR : 30

CONTRE : 0

ABSTENTION (S) : 3 (G.FRANC, J.DAVAL, J.S.BRESSON)

12/ Rapport 2019-093 : Avance sur subvention aux associations prestataires d'accueil de loisirs – septembre 2019 (lecture Jérôme FAIVRE, Vice-Président)

		Montant sollicité pour la période septembre décembre 2018	Septembre : 25% du montant sollicité sur la période septembre – décembre 2018	Total par association
EXTRASCOLAIRE URBAIN +-MERCREDI	ACSL	15 096€	3 774€	5 316€
MAD PERISCOLAIRE URBAIN		6 168€	1 542€	
PERISCOLAIRE URBAIN	LES FRANCAS	65 701€	16 425€	42 958 €
EXTRASCOLAIRE PERIURBAIN		28 764€	7 191€	
PERISCOLAIRE PERIURBAIN		63 561€	15 890€	
MAD EXTRASCOLAIRE URBAIN		13 809€	3 452€	
TOTAL		193 099€	48 274€	

ADOPTÉ :

- à l'unanimité
 à la majorité

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTION (S) : 4 (E.PETITJEAN, G.PRUD'HOMME, S.GAVOILLE, G.FRANC)

13/ Rapport 2019-094 : Budget Général - Création de postes (lecture Daniel TONNA, Vice-Président)

ADOPTÉ :

- à l'unanimité
 à la majorité

POUR : 28

CONTRE : 3 (E.PETITJEAN, S.GAVOILLE, A.DIRAND)

ABSTENTION (S) : 2 (I.FORMET, R.CHAMAGNE)

14/ Rapport 2019-095 : Délibération complémentaire à la délibération 2008-135 concernant la journée de solidarité (lecture Daniel TONNA, Vice-Président)

Les modalités de cette journée de solidarité (lundi de pentecôte) ont été fixées comme suit :

- travail d'un jour férié précédemment chômé autre que le 1er mai ;
- travail d'un jour de RTT ;
- toute modalité permettant le travail de 7 heures précédemment non travaillées, autre que les congés annuels.

Les agents exerçant leurs fonctions à temps partiel et à temps non complet, les sept heures de cette journée de travail sont proratisées par rapport à la quotité de temps de travail correspondante.

ADOPTÉ :

- à l'unanimité
 à la majorité

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION (S) : 0

15/ Rapport 2019-096 : SPL Territoires 70 (lecture Frédéric BURGHARD, Vice-Président)

Avec la création de la SPL, la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil (CCPLX) disposerait d'instruments de mutualisation et de coopération juridiquement à disposition des collectivités pour conduire efficacement les opérations nécessaires à l'attractivité et à la cohésion de son territoire.

Il est proposé :

- **De modifier** le niveau de la participation de la CCPLx au capital de SEDIA mentionné dans la délibération n° 2019-70 et de fixer à 35 000 € le niveau d'achat d'actions ;
- **D'acquérir** des actions de la SPL Territoires 70 pour 10 000 € d'actions ;
- **D'approuver** les statuts de la SPL Territoires 70 ;
- **D'approuver** le règlement intérieur de la société ;
- **D'autoriser** le Président à conduire les opérations d'adhésion à la société (formalités, versements...).

ADOPTÉ :

- à l'unanimité
 à la majorité

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION (S) : 0

16/ Rapport 2019-097 : MOTION – Pérennisation de la Base Aérienne (BA) 116 (lecture Didier HUA, Président)

Les élus du Conseil communautaire se réjouissent de l'annonce faite, le 24 juin 2019, par Madame le Ministre des Armées, d'accueillir un escadron d'avions RAFALE à la BA116 à partir de 2032.

Ils remercient l'ensemble des élus se mobilisant depuis 2008 pour maintenir cette Base Aérienne, véritable acteur du développement du Pays de Luxeuil, et au-delà s'engagent à soutenir les initiatives qui devront être prises pour accueillir les nouveaux militaires mais aussi leurs familles.

Projet commun d'une lettre de remerciements des Maires constituant le territoire communautaire du Pays de Luxeuil.

ADOPTÉ :

- à l'unanimité
 à la majorité

POUR : 33
CONTRE : 0

ABSTENTION (S) : 0

QUESTIONS DIVERSES

→ Rien à signaler.

Le Président souhaite à tous de passer de bonnes vacances avant de lever la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

- ❖ 21 h 45 : fin de la séance.

Le Président

Didier HUA

